

> La motion du conseil municipal

- Prenant acte de l'ouverture du débat public sur le projet de prolongement de la Francilienne, A104, entre Méry-sur-Oise et Orgeval,
- Prenant acte de la déclaration de la commission nationale du débat public selon laquelle, même si le principe de la réalisation de ce projet figure dans les documents de planification, le dossier laisse ouvert toutes les grandes options concernant ce projet.,
- Prenant acte du fait que le dossier du maître d'ouvrage envisage de nombreux tracés alternatifs,
- Prenant acte que la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Conseil Général du Val d'Oise, seraient favorables au tracé N1 dans le Val d'Oise,
- Au regard des résultats de l'étude d'impact commandée par la commune, sur le projet de la Francilienne, A104 à travers Neuville-sur-Oise, le début du tracé C1,
- Compte tenu du fait que cette infrastructure doit répondre au plus près aux besoins économiques de la zone d'étude et en particulier à la nécessité de contribuer au développement de la plateforme multimodale d'Achères,



• Qu'à l'issue de la réunion de proximité à Neuville-sur-Oise, le 4 mai 2006, et qu'après l'avis de la commission spécialisée du conseil municipal « A104 »,
le conseil municipal de Neuville-sur-Oise réuni le 19 mai 2006 : DECIDE
 > 1. Que le prolongement de la Francilienne ne doit pas mettre en péril le développement de la ZAC de Neuville-Université.
 > 2. Que ce projet ne doit pas porter atteinte au cadre de vie des Neu-

villois et en particulier à la maison de retraite et aux résidences d'étudiants et de jeunes actifs.
 > 3. Que l'aboutissement de ce projet dans les Yvelines n'est pas confirmé.
 > 4. Que le tronçon C1 du tracé rouge du dossier du maître d'ouvrage soumis au débat public, n'est plus pertinent.
S'OPPOSE au passage du prolongement de la Francilienne A104 sur le territoire de la commune. ■

Les 150.000 véhicules qui traverseraient quotidiennement Neuville par l'A104 excéderont probablement « l'allure d'un homme au pas »...

> Conclusion

D'après les responsables de la CPDP, ce débat est celui qui aura réuni le plus de participants depuis la création des débats publics, et ils ont été surpris du nombre de réunions organisées. Ceci témoigne de la très forte inquiétude des populations concernées : il ne faut pas la négliger. Nous espérons que le tracé qui sera choisi, combinant des tron-

çons et des axes existants, montrera que les grandes orientations politiques actuelles, heureusement inspirées par davantage de protection de l'environnement et la garantie du droit de chacun au respect de sa qualité de vie, permettront de faire émerger un projet qui saura concilier le souci du développement économique avec celui de l'humain.

Travaillons ensemble à trouver d'autres solutions, moins coûteuses et plus respectueuses, elles existent !



Francilienne

Les cahiers d'acteurs DU DÉBAT PUBLIC



> Village de Neuville-sur-Oise

> LES NEUVILLOIS S'OPPOSENT À LA TRAVERSÉE DE LEUR VILLAGE PAR L'A104 -----

Faut-il laisser Neuville-sur-Oise devenir Autoroute-sur-Neuville ?

Depuis toujours, Neuville-sur-Oise puise dans les racines de son patrimoine le souci de sauvegarder un site naturel exceptionnel et la volonté de préserver son caractère enviable de village de charme. Aujourd'hui, Neuville poursuit son évolution en accueillant à la fois une maison de retraite très moderne dans son ancien château et un programme de construction de logements pour étudiants aux abords de son Université des sciences et techniques. Neuville s'enorgueillit d'avoir su préserver son caractère rural et villageois, dont ses 1500 habitants sont si fiers...

« Il faut boucler la Francilienne ! », nous dit-on depuis 40 ans. Mais ce qui était vrai après la seconde guerre mondiale l'est-il toujours aujourd'hui ? Le cahier d'acteurs n°1 de ce débat public nous prouve que l'idée, pertinente à cette époque, ne l'est plus à l'heure où le pétrole devient un produit de luxe, ce qui va aller en s'aggravant dans les prochaines années. Il existe d'autres solutions, mieux adaptées aux évolutions incontournables de notre région. Si toutefois ce bouclage autoroutier devait se faire, est-il acceptable que ce soit au détriment de plusieurs milliers de personnes vivant dans une zone aujourd'hui fortement urbanisée du Val d'Oise et des Yvelines ? Pour prendre toute la mesure de ce projet, nous avons constitué une commission spécialisée composée du conseil municipal, d'associations (COMITIX et COPRA-Neuville) et de Neuvillois. C'est elle qui a composé ce cahier d'acteurs.

A Neuville, la position est claire : nous nous opposons au passage de l'autoroute sur notre commune. Nous avons su concilier jusqu'ici un cadre de vie préservé avec les exigences du monde moderne (RER, université, pépinière d'entreprises, laboratoires ...) et nous entendons continuer. Tous, unis derrière notre Maire, nous nous élevons contre le tronçon C1 du tracé rouge, à la fois dévastateur et sans raison d'être valable aujourd'hui. Nous souhaitons contribuer à trouver des solutions innovantes et en accord avec les futures évolutions des habitudes de transport en Île-de-France. Nous exposons dans ce cahier d'acteurs les résultats alarmants de l'étude d'impact qui a été menée à Neuville, puis nous développons les raisons pour lesquelles ce projet n'est plus pertinent aujourd'hui et enfin, vous trouverez la motion du conseil municipal du 19 mai 2006 qui exprime de manière forte cette position.

> CONTACT -----

Mairie de Neuville-sur-Oise
 65, rue Joseph Cornudet 95000 Neuville-sur-Oise
 Tél. : 01 34 24 09 17 • www.neuville-sur-oise.fr • Maire : Jacques Feyte

Faut-il laisser Neuville-sur-Oise devenir Autoroute-sur-Neuville ?

> Neuville-sur-Oise, « poumon vert central »

La commune de Neuville, qui couvre 424 hectares et s'étend sur le bord de l'Oise dans un site encadré par les coteaux de la boucle de l'Oise, bénéficie d'une situation singulière au sein de l'agglomération de Cergy-Pontoise dont elle est l'un des 12 partenaires. Elle est en effet qualifiée de « poumon vert central », car les friches et boisements de la plaine de Neuville possèdent une réelle valeur écologique en raison de la présence d'espèces végétales rares et de la nidification d'oiseaux peu fréquents. Dans ce cadre, Neuville a su s'inscrire dans la modernité en accueillant des équipements majeurs à l'échelle du département, comme la Base de plein air et de loisirs, la station d'épuration et de traitement des eaux usées de l'agglomération, l'Etat-major du service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise, et, tout récemment, une maison de retraite médicalisée dans le parc verdoyant du château.

Aux plans scientifique et économique, la commune accueille, à proximité de la gare RER de Neuville-Université, un pôle de développement économique basé sur une pépinière d'entreprises (Neuvitec) favorisant l'émergence et l'insertion dans le tissu économique de nouvelles sociétés, un espace dédié à la promotion et à l'implantation d'activités liées aux nouvelles technologies de

pointe, une partie des formations et des laboratoires scientifiques de l'Université de Cergy-Pontoise, et un programme de 360 logements pour étudiants et jeunes travailleurs actifs.

Enfin, le schéma directeur de la communauté d'agglomération décrit « des entités paysagères remarquables. Le secteur s'inscrit dans un environnement paysager de qualité (...). Le site s'étend du nord jusqu'aux coteaux boisés surplombant l'Oise, créant une situation de belvédère qu'il convient de préserver et de valoriser. » ■



Au milieu des habitations récentes trône un cèdre centenaire, témoin de l'alliance réussie entre passé et modernité.



Avec son Pavillon d'Amour du XVII^{ème} siècle ancré dans la pente en surplomb des rives de l'Oise et porté fièrement sur le blason de ses armoiries, Neuville puise dans les racines de son patrimoine le souci constant de préserver son caractère envié de village de charme.

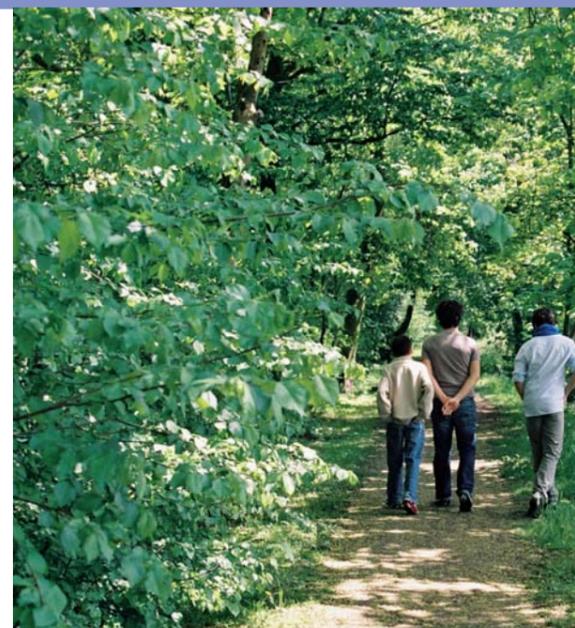
La fin des projets pharaoniques

D'un point de vue financier, il convient de rappeler que l'Etat vient de lancer une politique de stricte discipline budgétaire visant à réduire le déficit de la France en 5 ans et ainsi alléger l'énorme poids de sa dette. Inutile de rêver

donc : l'heure n'est pas aux grands projets pharaoniques. Il est de surcroît impensable, compte tenu de l'important trafic local, que la Francilienne soit payante. Il ressort d'ailleurs du dossier soumis au débat que les tracés de même cou-

leur (comme par exemple le tracé rouge), quand ils sont pris de bout en bout, sont les plus coûteux et dépassent le milliard et demi d'euros. La solution se trouve donc dans la combinaison de tronçons et d'axes existants, pour lesquels on

obtient toujours des montants inférieurs ou proches du milliard d'euros. Ce chiffre semble indiquer la limite au-delà de laquelle la dépense n'est plus justifiable auprès des contribuables/électeurs, qu'ils soient locaux ou nationaux.



La promenade des bords de l'Oise serait surplombée par l'A104 si le tracé C1 était retenu...

Les bords de l'Oise, espace verdoyant privilégié pour des instants de détente en famille.



Le transport fluvial : une solution originale et simple à mettre en œuvre.

La deuxième partie du tracé rouge ne répond plus aux besoins économiques de la région

L'un des objectifs du prolongement de la Francilienne est de fluidifier le transport des personnes et des marchandises pour favoriser le développement économique de la région. Or, force est de constater qu'à partir du tronçon C1

du tracé rouge, l'autoroute s'écarte des zones d'activité existantes ou en devenir. Ainsi, il fait arriver l'autoroute du mauvais côté de la Seine pour les usines Peugeot de Poissy et hypothèque à tout jamais le très prometteur projet de

plateforme multimodale à Achères qui exploite au mieux les synergies entre les transports routiers et fluviaux en offrant un accès direct à Paris aux marchandises par le fer. Ce projet d'avenir est en parfaite cohérence avec le

> Les résultats de l'étude d'impact : il y aura un « avant » et un « après »

Entre tradition et modernité, Neuville-sur-Oise perpétue au fil du temps son esprit de village. Dans cet esprit, le conseil municipal a commandé la réalisation d'une étude d'impact dont les résultats sont alarmants et décrivent une toute autre réalité que celle présentée dans le dossier de la direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF). Le tronçon C1 du tracé rouge traverse la commune de Neuville-sur-Oise sur 1,8 km. Il franchit l'Oise au niveau du pont de la RD55, prévoit un échangeur avec la RD203 à proximité de quartiers résidentiels et longe la gare RER A de Neuville-Université.

> **L'impact paysager et les milieux naturels.** La traversée par l'A104 des espaces ouverts de la commune morcellera le territoire urbain et entraînera des ruptures de la morphologie du site. L'aménagement autoroutier va à l'encontre des projets actuels de la commune, entre autres celui d'aménager un espace de détente au niveau du lieu-dit « Le Grand-Clos » dont l'objectif est d'affirmer le caractère naturel et agricole du secteur, lequel est classé par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise comme un Espace Naturel Sensible (ENS).

> **Le bruit.** Dans son état actuel, le site de la commune de Neuville-sur-Oise est classé en zone d'ambiance modérée avec des niveaux sonores mesurés à moins de 40 décibels à une distance inférieure à 300 mètres du tracé de l'A104. Le passage de 150 000 véhicules par jour sur

une autoroute créera des émergences sonores pouvant atteindre 18 décibels à 350 mètres de l'axe, ce qui revient à multiplier l'intensité sonore par 64. Cela constituera une gêne grave, de jour comme de nuit, engendrant des difficultés de compréhension de la parole, de concentration et de sommeil.

> **La qualité de l'air et les risques pour la santé.** A l'heure actuelle, le transport routier est responsable de 50 à 90% de la pollution atmosphérique sur la commune de Neuville-sur-Oise : une autoroute aggravera considérablement ces pourcentages, notamment en matière de monoxyde de carbone pour lequel la situation sera bien au dessus des seuils de tolérance.

> **La qualité de vie des habitants.** La commune compte 1 500 habitants et plusieurs infrastructures dans un environnement proche du tracé, notamment : un groupe scolaire à 600 mètres avec 172 enfants, une maison de retraite à 600 mètres avec 142 pensionnaires, une Base de plein air et de loisirs à 1 600 mètres, une Université à 300 mètres et enfin, des résidences avec 360 logements et commerces à 200 mètres de la gare RERA qui jouxte le tracé.

> **La dévaluation immobilière.** La décote immobilière que subiront les riverains dans le cas de la création de l'A104 oscillera entre -20 et -50%, puisque le premier critère d'achat d'une maison est le calme pour la plupart des acheteurs. ■